

des meilleurs artistes de nos grands orchestres et en particulier de la Société des concerts et de professeurs du Conservatoire. Nommons MM. Bas, Bleuzet, Mimart, Lefebvre, Penable, Vuillermoz, Letellier et Bourdeau, qui ont joué l'*Otello* de Beethoven pour deux hautbois, deux clarinettes, deux cors et deux bassons, le *Quintette* de Mozart pour piano, hautbois, clarinette, cor et basson, et une *Danse Suédoise* de Th. Gouvy, avec M. Gaubert, le Taffanel des jeunes. C'est une heureuse idée que de divulguer des chefs-d'œuvre généralement ignorés et rarement exécutés de ci de là aux matinées Colonne, à la Trompette ou dans quelques concerts sans lendemain. Les habitués de la Philharmonique ont paru goûter cet intermède qui venait interrompre sans sacrilège le défilé captivant des quatuors à cordes. L'éloge de la Société des instruments à vent n'est plus à faire ; quant à M. Grovlez qui jouait la partie de piano du *Quintette* de Mozart, nous l'avons applaudi souvent à la Scola dont il est un des piliers. Il a joué avec M. Gaubert auquel on a fait tout particulièrement fête, la *Sonate* de Bach en mi mineur pour flûte et piano. Enfin, Mme Leander Floidin, une Scandinave à la voix pure et charmante, après un hommage à Liszt, Wagner et Saint-Saëns nous a révélé trois lieder de son pays dont un surtout, la *Neige*, de Lie a déchainé l'enthousiasme de l'auditoire.

C'est là une soirée qui comptera parmi les meilleures que nous ayons passées rue d'Athènes.

P. L.



VARIÉTÉS

Accord et Désaccord

Après les récents incidents qui ont ému les publics, la police, les chefs d'orchestre et le conseil municipal, il convient de parler un peu, même — et surtout — pour ne rien dire. Cette discussion est de celle qu'on peut continuer éperdument et sans conclusion ; c'est pour cela qu'elle est agréable.

Je serai d'abord une surprise aux lecteurs : je ne citerai pas le vers, le fameux vers..., vous savez bien.... celui de Boileau dit-on, celui qu'à la porte on achète.... avant de commencer un article sur ce sujet. Donc...

La question est celle-ci : le public qui paie deux francs (prix minimum) pour entendre des morceaux d'orchestre, a-t-il le droit d'empêcher le public qui a payé deux francs (prix minimum) pour entendre des concertos — de les entendre ? — On peut parler pendant deux heures sur ce sujet, pour ou contre les concertos. La question est insoluble dans l'opinion publique comme dans l'alcool.

Je n'irai même pas m'étonner de voir siffler

indifféremment un concerto de Saint-Saëns et la *Thamar* de Balakirew. — Je ne proposerai pas non plus une réforme utile (comme deux séries de concerts dominicaux, avec ou sans piano). Je préviendrai simplement les Parisiens qu'une ordonnance du 9 Janvier 1713 défend de siffler sous peine de mort. Il est vrai que ce lieutenant de police de la Reynic n'aimait pas les demi-mesures. Il est vrai aussi qu'une ordonnance plus récente a commué cette peine en une amende de 1 à 5 francs, si la dite ordonnance est affichée dans la salle, et si on trouble le concert.

Il me paraît donc juste, utile et agréable que les uns sifflent pendant que les autres applaudissent. On manifeste comme on veut et selon ses opinions. Seulement il ne faut pas faire à une pianiste une peine même légère car on court le risque d'une plus lourde de par les mains gantées de blanc des gardes municipaux.

Et puis-cela troublerait encore le conseil municipal, ce serait fâcheux ; jamais M. Mithouard ne referait un discours aussi juste et spirituel, jamais M. le préfet de police ne lui répondrait avec plus de désinvolture. Je regrette de ne pouvoir citer toute la séance : en voici quelques échantillons. — M. Mithouard parle : « Y-a-t-il donc eu des rixés et des luttes ? Eh bien oui, Messieurs, je le confesse, il y en a eu. Mais il y en a eu beaucoup parce que les gardes municipaux se sont mêlés de ce qui ne les regardait pas, parce qu'ils ont voulu empêcher de siffler, et c'est eux qui ont ainsi provoqué la bagarre.

D'où leur vint ce zèle ? Leur incompetence naturelle dans les choses de la musique suffirait à expliquer la maladresse de leur intervention.

M. Duval-Arnould. — Leur incompetence ! Et la musique de la Garde ?

M. Adrien Mithouard. — Ne cherchez pas à me faire croire que ceux qui font le service sont musiciens.

M. J. Weber. — C'est précisément parce qu'un grand nombre de musiciens de la Garde font partie des concerts que les municipaux ont voulu protéger leurs artistes.....

M. Adrien Mithouard. — Eh bien Messieurs, c'est cette promptitude à intervenir qui ne saurait être admise. Il est intolérable pour le public de sentir sa désapprobation guettée, surveillée par un municipal. Pour que le garde municipal fût à même de remplir un tel rôle et de juger de l'opportunité des sifflets et la mesure des protestations, il faudrait qu'il fût un critique musical. (Rires).

Et les temps ne sont pas encore proches où les critiques musicaux se recruteront dans la Garde municipale. (Nouveaux rires).

Vous laissez bien les applaudissements se produire, les applaudissements intempestifs qui eux aussi dérangent les spectateurs, et vous tolérez la claque qui est l'organisation du bruit au théâtre ! Est-ce que le droit de siffler n'est pas le corollaire du droit d'applaudir ?

L'exercice de ce droit offre-t-il tant d'inconvénients ? Messieurs, il est sans exemple qu'une œuvre de génie ait jamais été endommagée par les sifflets. Mais il n'y a que trop d'exemples d'œuvres médiocres n'ayant leurs succès

qu'à l'étourderie moutonnaire de nos applaudissements et à notre déférence toujours croissante pour le cabotinisme.

Laissez-nous donc, monsieur le Préfet, l'exercice le plus absolu, le plus large de cette liberté. N'excédez pas votre droit. Sachez même au besoin l'oublier. Quand vous envoyez la garde dans les concerts, donnez-nous des municipaux qui soient impassibles, qui soient marmoréens.

M. Armand Grébauval. — Et qui montrent les portes quand il y a un incendie.

M. Adrien Mithouard. — ... des municipaux qui sachent compter des mesures de silence et si cela leur coûte, eh bien, il vous reste la ressource, Monsieur le Préfet, de leur faire entrevoir qu'au cours de leur carrière, ils auront parfois l'occasion de se rattraper dans la rue. » (Explosion de rires).

Et M. le Préfet de police répond et conclut :

« Je suis d'accord au fond avec M. Mithouard sur le principe. Mais, dans l'espèce, je crois qu'il y a eu abus, et je termine par ce vieil adage : « *Eerrare humanum est, perseverare diabolicum !* » (Rires et exclamations).

M. J. Weber. — C'est le coup du lapin. (Bruit).

M. Adrien Mithouard. — Sur la question de droit nous sommes d'accord avec M. le Préfet de police, puisqu'il admet sans restriction que le public a le droit de siffler au théâtre.

Puisqu'il a rappelé l'adage «... *perseverare diabolicum* », j'espère qu'il voudra l'appliquer à ses gardes municipaux en les invitant à ne pas continuer. (Rires).

M. le Préfet de police. — Ils n'ont pas commencé ».

L'incident est clos.

En somme c'est beaucoup de bruit pour rien. et nous voici revenus au point de départ. Tout est pour le mieux. Mais il ne faut pas que le public et la presse prennent cela sérieusement. Qu'on se montre « bien parisien », que diable ; et rions puisque rire est le propre de l'homme.

Après réflexion nous nous contenterons de plaindre ceux qui écrivent encore des concertos !... — et ceux qui les interprètent ! Et ceux que ça ennue n'ont qu'à fumer des cigarettes au foyer pendant qu'on les joue ! C'est le commencement de la sagesse.

X - Marcel BOULESTIN.

